

Note d'informations - Rentrée 2024



LAND ART

Collégiens de 5^{ème} – SEGPA Cuallacci FREVENT

Après une pause estivale qui j'espère aura été un véritable moment de bien-être pour vous et vos proches, la rentrée scolaire revient au cœur de nos priorités.

La préparation d'une nouvelle année scolaire reste un exercice à la fois complexe et enthousiasmant. Depuis 2017, à travers cette unique note d'informations, je vous invite à partager les grandes lignes de notre action pédagogique et éducative, laquelle, par l'engagement et l'investissement de tout à chacun, mènera tous les élèves sur le chemin de la réussite.

Chaque année apporte sa spécificité car, au-delà de l'application du cadre qui nous régit, il existe toujours une part d'inconnu. En attestent les nombreux projets qui naissent au sein des équipes grâce à la synergie entre tous les membres des équipes pédagogiques/éducatives/de soins. Ils mettent en lumière la richesse incontestable de cette circonscription, que j'ai le plaisir de conduire et d'animer avec la détermination qui me caractérise.

Je ne doute pas un seul instant que vous saurez encore une fois nous surprendre, nous émerveiller et nous faire partager votre sens de la créativité pour valoriser avec force le potentiel (souvent caché) de nos élèves, du haut de leur singularité.

Pour cette année 2024-2025, l'équipe d'Arras ASH organisera des temps spécifiques (de septembre à avril, avec celles et ceux qui le souhaitent), pour travailler autour d'un projet « Lecture à voix haute/éloquence ». Je suis certaine que nos jeunes réaliseront de belles prestations à travers un domaine qu'il leur est plus facilement accessible : l'oral.

Dans les premiers jours suivant la rentrée, nous accueillerons tous les enseignants qui exerceront pour la première fois au sein de la circonscription.

Nous leur souhaitons dès à présent la bienvenue. Leurs compétences, tout comme leur regard nouveau au sein d'une équipe, seront mis au service de tous nos jeunes, contribuant à porter des parcours de scolarisation ambitieux.

Que cette nouvelle année scolaire soit riche de nouvelles expériences et vous permette, quelles que soient vos fonctions, de vous accomplir dans votre environnement de travail où le bien-être, l'entraide, la solidarité entre tous, restent le fil conducteur de votre action individuelle et collective dans le respect de l'autre.

Nasséra SOBCZAK

Via le lien ci-dessous, vous accéderez à la présentation de la circonscription d'Arras ASH-EI : [cliquez ici](https://tube-action-educative.apps.education.fr/w/69Zy5quqTZVY5Tkh6qPYi7)
<https://tube-action-educative.apps.education.fr/w/69Zy5quqTZVY5Tkh6qPYi7>



ARRAGEOIS-TERNOIS



BETHUNOIS-BRUAYOIS



« L'école doit valoriser les talents et les passions de chaque enfant, en leur offrant des opportunités de développement et d'épanouissement personnel » Célestin FREINET

Pour information

Cette unique note de l'année rassemble les orientations de rentrée et les principales informations relatives à la vie de la circonscription dans sa dimension administrative et pédagogique pour 2024-2025.

Je vous remercie de veiller à ce qu'elle soit portée à la connaissance de l'ensemble des personnels enseignants et des AESH.

Tout au long de l'année, **vous pourrez vous appuyer sur l'équipe de circonscription qui restera à votre écoute. Elle s'efforcera de répondre à vos demandes et vous accompagnera dans vos missions.**

Vous trouverez auprès de **Maxime Becquet différentes réponses en lien avec les usages du numérique. Il saura intervenir au sein de vos espaces de travail en s'adaptant à vos besoins** afin de vous aider à développer vos compétences dans le domaine qu'est le sien. N'hésitez pas à le contacter.

Voici quelques exemples sans que cela soit exhaustif :

- ✚ Cartable de poche ASH
- ✚ Outils d'aide à la lecture et à l'écriture
- ✚ Formation TBI / VPI / ENI...

Un catalogue de projets numériques vous sera envoyé d'ici mi-septembre.

Les conseillers pédagogiques accompagneront les équipes qui exprimeront le souhait de bénéficier de suivis collectifs relatifs, en autres, aux champs disciplinaires indiqués ci-dessous :

- **Hélène Tixier pour le plan Mathématiques.**
- **Frédérique Caupin pour le plan Français, EMI (Education aux médias et à l'information).**
- **Maxence Delaby pour les Sciences/Technologie, EDD et EPS.**

Un projet autour de l'oral vous sera proposé permettant une approche interdisciplinaire dans le choix des textes.

Concernant les différentes actions de formation, les projets de la circonscription et les modalités d'inscription, vous pouvez y accéder via le lien suivant : [lien Escola](#) , à renseigner pour **le vendredi 27 septembre 2024.**

Pour répondre à un questionnement spécifique autour du fonctionnement administratif et pédagogique de nos dispositifs, vous vous rapprocherez du conseiller ou de la conseillère référent(e) du dossier :

- **Les ESMS et le suivi des UEE école : Frédérique CAUPIN**
- **Les ULIS, le suivi des UEE collège et du dossier AESH : Maxence DELABY**
- **Les SEGPA et le suivi des UEE LP : Hélène TIXIER**

Orientations pour l'année 2024-2025

Notre action s'appuiera sur les priorités développées dans :

- La circulaire de rentrée 2024 : Ne laisser aucun élève au bord du chemin.
- Le projet académique 2022-2025 : Pour une excellence inclusive.

Circulaire du 26-06-2024



Notre circonscription rassemble sur son territoire un ensemble de professionnels œuvrant à l'Education inclusive. Issus de l'Education nationale, du médico-social, du sanitaire, en travaillant toutes et tous, quelles que soient nos fonctions, dans un esprit d'entraide, de mutualisation et de partage de compétences, nous répondrons à la définition de l'Education inclusive telle que la définit l'UNESCO, à savoir : « *processus qui vise à prendre en compte et à satisfaire la diversité des besoins de tous - enfants, jeunes et adultes - par une participation accrue à l'apprentissage, à la vie culturelle et à la vie communautaire, et par une réduction du nombre de ceux qui sont exclus de l'éducation ou exclus au sein même de l'éducation.* »

Nous contribuerons alors à « *faire de l'école un espace privilégié, enseignant aux jeunes à vivre ensemble dans un environnement qui respecte la liberté de pensée et de conscience, qui favorise l'ouverture à l'autre et l'esprit critique, et qui récompense l'effort et le mérite en offrant aux élèves en difficulté le soutien dont ils ont besoin.* » [...]

Je sais pouvoir compter sur chacune et chacun d'entre vous pour s'engager à la hauteur des défis que **l'École pour Tous** exige de nous. Le travail en inter-métiers se développe assurément et pour cela nous pourrons continuer à travailler avec le Pôle Départemental de l'École Inclusive (PDEI) qui, au bout de sa deuxième année de fonctionnement, contribue à accompagner toutes les équipes dans leur quotidien. Vous trouverez sur le site de la circonscription les missions du PDEI, les Webinaires réalisés, les ressources déposées et les Newsletters de l'année N-1.



Le Pôle Départemental de l'École Inclusive (PDEI)

Politique éducative : quelques textes qui nourriront la réflexion pour mieux conduire notre action au quotidien

SEGPA

La circulaire du 28 octobre 2015 a modifié en profondeur le parcours de scolarisation des élèves bénéficiaires de la Segpa. La mise en œuvre des nouvelles dispositions inscrites dans la présente circulaire a été effective à compter de la rentrée 2016. Elle a conduit à abroger les circulaires n° 2006-139 du 29 août 2006 et n° 2009-060 du 24 avril 2009.

[...] Ce texte redéfinit notamment l'orientation et les modalités d'admission des élèves, qui s'appuient désormais sur une démarche en deux temps : pré-orientation, pour certains élèves préalablement repérés, dès la fin de la scolarité élémentaire et orientation en fin du cycle de consolidation (C3). **Il détaille plus particulièrement les conditions nécessaires à l'individualisation de leurs parcours de formation.**

Il précise également :

- Quel est le public accueilli.
- L'organisation des enseignements à travers une dotation fléchée et identifiée au sein de la dotation horaire globale du collège.
- Les réunions de coordination et de synthèse...

Si la Segpa permet aujourd'hui la mise en œuvre d'une pédagogie attentive aux besoins des élèves qui en relèvent, elle doit nécessairement évoluer pour mieux répondre à leurs besoins éducatifs particuliers, aux attentes des familles,

s'adapter davantage aux compétences des élèves et favoriser les projets communs entre les classes de collège et la Segpa.

[...] L'évolution la plus importante et essentielle tient à ce que la Segpa et l'ensemble du collège soient invités désormais à fonctionner sur un mode inclusif, dans la droite ligne du principe d'inclusion énoncé par la loi de refondation de l'Ecole, et des dispositions prévues par la réforme du collège ; **la Segpa elle-même étant appelée, dans le même temps, à devenir un dispositif ressources pour l'inclusion, pour l'ensemble de l'établissement.**

Ces changements ont évidemment un impact sur le projet d'établissement et le pilotage global du collège [...]

Conformément à ce cadrage réglementaire, nous poursuivrons notre travail réflexif pour que la Segpa dans le respect de sa spécificité, participe au fonctionnement inclusif du collège. Les conseillers pédagogiques continueront à assurer des accompagnements au sein de vos établissements autour du partage d'expériences permettant la mutualisation des pratiques professionnelles. Des groupes de travail et des actions de formation seront proposés à l'échelle de la circonscription auxquels je vous invite à participer dans le cadre d'une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

- **Circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015 : Enseignements adaptés—Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté**
- **Vade-mecum du fonctionnement de la SEGPA en mode inclusif**
- **Ensemble des outils d'aide à la personnalisation des parcours scolaires – Académie de Lille -2018**
- **<https://eduscol.education.fr/1184/sections-d-enseignement-general-et-professionnel-adapte>**
- **Bilan SEGPA— Rapport 2018-076, juillet 2018**

ESMS

[...] Aujourd'hui, un nombre restreint d'ESMS a au moins une partie de son unité d'enseignement en fonctionnement externe. L'externalisation d'un nombre plus important d'unités d'enseignement (nommées UEE), dans le premier et le second degré, en dehors des murs des établissements et services médico-sociaux, vise plusieurs objectifs parmi lesquels :

- Une diversification du panel de l'offre de scolarisation et une plus grande fluidité dans les parcours de formation proposés aux élèves en situation de handicap ;
- Un accroissement du nombre d'heures de scolarisation des élèves scolarisés en ESMS ;
- L'affirmation d'un enseignement adapté, tenant compte des besoins d'accompagnement des élèves, en référence aux programmes de l'éducation nationale et permettant d'assurer les apprentissages scolaires et le développement de l'autonomie et de la socialisation ;
- Un enseignement professionnel intégrant l'initiation et la première formation professionnelle ;
- Une intensification de la coopération entre l'éducation nationale et le secteur médico-social au bénéfice des enfants accompagnés. [...]

[...] Dans le cadre de la loi pour une école de la confiance du 26 juillet 2019, il a été décidé de conforter les équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation (EMAS). A la rentrée 2022 a été mise en place une EMAS par bassin sur la circonscription d'Arras ASH. La finalité des EMAS est de **pouvoir apporter une expertise ainsi que des ressources médico-sociales aux établissements scolaires** et auprès de la communauté éducative de manière souple, en s'appuyant si besoin sur les expertises et les ressources existantes sur le territoire.

Les deux EMAS de la circonscription poursuivront leur travail d'appui et de conseil pour répondre au besoin d'accompagnement dans l'accueil concret des élèves à besoins éducatifs particuliers et au besoin d'accompagnements psychoéducatifs.

La conférence nationale du handicap (CNH) nous laisse à penser qu'un certain nombre de mesures viendra nourrir le changement qui, depuis 2019 nous amène à travailler des parcours de scolarisation qui se partagent entre le médico-social et l'environnement de droit commun. Cela nous oblige à décloisonner nos réponses et à accepter nos différentes temporalités en nous efforçant de mieux les appréhender dans l'intérêt des élèves (usagers) et de leur famille.

Nous continuerons à accompagner le changement des pratiques professionnelles au sein des équipes pédagogiques tout en veillant à l'articulation avec les équipes éducatives et thérapeutiques.

Nous proposerons de nouveaux temps de formation à la hauteur de 9H, qui seront prises sur les 108H.

Un tableau de ces 108H sera à compléter dans le respect des dates figurant dans cette note. Il fera l'objet d'une explicitation auprès des Directeur(rice)s et des enseignants missionnés sur la coordination pédagogique, lors de la réunion de rentrée.

- [Arrêté du 2-4-2009, Création et organisation des unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé](#)
- [Arrêté de 2016 UE/UEEc](#)
- [CIRCULAIRE N° DGCS/SD3B/2019/138 du 14 juin 2019 relative à la création d'équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap](#)
<https://ienarrasash.etab.ac-lille.fr/2022/10/10/equipe-mobile-dappui-medico-social-a-la-scolarisation-emas/>
- [Conférence Nationale du Handicap 2023 – Dossier de presse du mercredi 26 avril 2023](#)

Ulis Collège et LP

Les jeunes notifiés Ulis sont de plus en plus nombreux à poursuivre leurs parcours vers le lycée professionnel. La diversification de leur parcours est une chance pour que se concrétise un projet professionnel adapté à leurs besoins. Des temps de rencontre et de formation seront à nouveau proposés pour permettre aux équipes de travailler ensemble à la sécurisation des parcours et éviter autant que faire se peut le décrochage scolaire, voire les exclusions.

- [Circulaire du 29-06-2022](#)

« L'objectif est de réduire le décrochage, d'améliorer l'insertion professionnelle et la poursuite d'études des lycéennes et lycéens professionnels. En termes pédagogiques, le travail en groupes à effectifs réduits en français et en mathématiques sera mis en place en seconde et des enseignements optionnels seront proposés aux lycéens, qui pourront ainsi choisir des enseignements d'ouverture correspondant à leurs aptitudes ».

- [Les unités localisées pour l'inclusion scolaire \(ULIS\), des dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degrés – Circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015](#)
- [Circulaire n° 2026-186 du 30-11-2016 : La formation et l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap](#)

OUTILS DE POSITIONNEMENT : faciliter la diversification des parcours de scolarisation

Dans le respect d'une logique de parcours qui est de plus en plus diversifiée, il demeure indispensable de prendre le temps de l'évaluation de début d'année en utilisant les outils nationaux, mais également ceux mis à disposition par la circonscription d'Arras ASH (Openscol).

Par ailleurs des outils de positionnement sont mis à disposition des professeurs afin de les aider à mieux cerner les besoins de leurs élèves. Ils vous aideront à observer les acquis des élèves dès les premiers jours de classe et faciliteront la mise en place de remédiation. Je vous invite à les consulter. Vous saurez choisir les exercices répondant aux besoins spécifiques de vos élèves.

La rédaction du projet individuel, outil indispensable dans la mise en œuvre du parcours du jeune apprenant, s'appuiera sur l'analyse faite de ces évaluations dans une approche collective.

Les équipes souhaitant une présentation pour une meilleure mise en œuvre de ces outils, sont invitées à se rapprocher de l'équipe de circonscription.

- <https://eduscol.education.fr/887/evaluations-nationales-et-tests-de-positionnement>

LE PPCR

Dans le cadre du protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) généralisé à l'ensemble de la fonction publique, une réforme des modalités d'évaluation et d'accompagnement des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale a été mise en place à compter de la rentrée 2017. Le courrier du 23 janvier 2018 envoyé par le Recteur de l'académie à l'ensemble des personnels d'enseignements et psychologues de l'Education nationale du 1^{er} degré, explicite les grandes lignes de cette réforme et l'organisation de ce nouveau mode d'évaluation. Je vous invite à le lire. Les modalités des rendez-vous de carrière pour cette présente année restent les mêmes que celles indiquées dans le courrier.

Je tiens à attirer votre attention sur ce moment particulier du rendez-vous de carrière. Il revêt la forme d'un entretien professionnel dont l'objectif est de vous permettre de procéder à une analyse réflexive de votre parcours en vous appuyant sur le référentiel des compétences des professeurs et personnels éducatifs, complété par le référentiel des compétences caractéristiques de l'enseignant spécialisé. Je vous invite à considérer ce moment comme un véritable échange vous engageant dans une démarche de développement professionnel et vous permettre d'envisager des perspectives à moyen et long terme dans votre parcours.

Le PPCR donne une nouvelle dimension à l'accompagnement individuel et collectif des personnels enseignants dans leur pratique quotidienne de la classe. Je continuerai à proposer des visites en classe ou des temps d'échanges collectifs à l'échelle des équipes. Nous pourrions partager et nourrir la réflexion pédagogique/didactique pour construire collectivement des compétences visant à assurer la cohérence et l'efficacité de notre action éducative.

- [Guide du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale](#)

LE CAPPEI

[...] « L'article L. 111-1 du code de l'éducation affirme que le service public de l'éducation veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants sans aucune distinction. Il consacre ainsi une approche nouvelle : **quels que soient les besoins particuliers de l'élève, c'est à l'école de s'assurer que l'environnement est adapté à sa scolarité.**

La diversité et l'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés tout comme les évolutions législatives et réglementaires récentes nécessitent une évolution de la formation des enseignants du premier et du second degré exerçant leurs fonctions dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, à une grande difficulté scolaire ou à une maladie.

Le décret n° 169 du 10 février 2017 crée le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) pour les enseignants du premier et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée, ainsi que les maîtres contractuels, les maîtres agréés et les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Ce décret est complété par deux arrêtés du 10 février 2017 qui précisent, d'une part, les modalités d'organisation de l'examen pour l'obtention du CAPPEI et, d'autre part, l'organisation de la formation préparant au CAPPEI. **Il a été modifié avec la circulaire 12-2-2021 dont je vous invite à prendre connaissance.**

Cette formation s'adresse aux enseignants qui exercent leurs fonctions dans les écoles, dans les établissements scolaires et dans les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, à une grande difficulté scolaire ou à une maladie. Dans la présente circulaire, le lieu d'exercice des candidats au CAPPEI suivant cette formation sera désigné comme « poste support de formation ». [...]

Par ailleurs, cette nouvelle circulaire introduit la VAEP (Validation des Acquis d'Expérience Professionnelle d'un enseignement inclusif). Je vous invite à consulter le texte en cliquant sur le lien ci-dessous.

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo10/MENE2101543C.htm>

LA CIRCONSCRIPTION

L'EQUIPE

Mme Nasséra SOBCZAK, IEN	ce.0623182x@ac-lille.fr
Mme Véronique LE BORGNE, secrétaire	ce.0623182x@ac-lille.fr
Mme Frédérique CAUPIN, CPC	frederique.caupin@ac-lille.fr
Mme Hélène TIXIER, CPC	helene.lefebvre1@ac-lille.fr
M. Maxence DELABY CPC	maxence.delaby@ac-lille.fr
M. Maxime BECQUET, ERUN	maxime.becquet@ac-lille.fr
Mme Silvia LOKIETEK, AESH référente	referent.aesh-arras@ac-lille.fr
M. Guillaume TIRTAINE, AESH référent	dsden62.referent-arras-aesh2@ac-lille.fr

LES ENSEIGNANTS REFERENTS

Leurs missions : <https://tube-action-educative.apps.education.fr/w/dWS5WkBADUuoEYrDPqbaKQ>



Leurs secteurs : <https://ienarrasash.etab.ac-lille.fr/la-circonscription/le-territoire/>



LES AESH REFERENTS

A cette rentrée, deux AESH référents apporteront à l'échelle de la circonscription une aide pour faciliter le développement des gestes professionnels des AESH dans l'accompagnement à la scolarisation des élèves en situation de handicap. Chacun d'eux continuera à assurer sa mission d'accompagnant auprès des élèves notifiés (20H) et consacrera 19H d'accompagnement en direction de leurs pairs, en lien avec l'AESH référent PIAL [si celui-ci ou celle-ci est nommé(e)].

Sur cette partie de leurs missions, les AESH référents de circonscription, sont placés sous l'autorité de l'IEN ASH pour :

- Assurer un appui méthodique aux AESH,
- Apporter un soutien spécifique aux AESH nouvellement recrutés,
- Contribuer aux actions de formation dédiées aux AESH.

Le nombre très important d'AESH à l'échelle de la circonscription m'oblige à structurer l'intervention de Madame Sylvia Lokietek (référente AESH sur le bassin Béthunois/Bruaysis) et de Monsieur Guillaume Tirtaine (référent AESH sur le bassin Arrageois/Ternois).

A ce titre, je vous demande **de privilégier le courriel comme moyen de communication** à travers des demandes explicites. Chacune d'elle fera l'objet d'un travail réflexif mené avec les deux collègues AESH référents, l'équipe des conseillers et moi-même pour une réponse adaptée et réactive.

Comme chaque année une formation à destination des AESH est proposée de la manière suivante :

- Plan de formation Adaptation à l'emploi pour les AESH nouvellement nommés sur la fonction (60H).
- Plan de formation en distanciel, spécifique à ARRAS ASH (mise en place pour la deuxième année consécutive) à travers une planification d'un module par période (durée 2H/module).
- Table ronde animée par les AESH référents de la circonscription et les AESH du PIAL autour de trois thématiques d'une durée maximum d'1H.

BO n° 30 25 juillet 2024 : Ecole inclusive ; mise en œuvre de la loi n° 2024-475 du 27 mai 2024 visant la prise en charge par l'Etat de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de la pause méridienne.

<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo30/MENE2419622N>

Adresse et horaires d'ouverture du secrétariat

Adresse : ARRAS ASH 16 Abel Bergaigne 62000 Arras	Horaires d'ouverture du secrétariat :
Téléphone : 03/21/71/50/85	Du lundi au vendredi de 08h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15
	Mercredi 08h15 à 12h00

PORTAIL ASH 62 (à consulter) :

<https://ash62.site.ac-lille.fr>

SITE DE LA CIRCONSCRIPTION (à consulter régulièrement) :

<https://ienarrasash.etab.ac-lille.fr/>

Vous y trouverez :

- Les documents administratifs (**modalités de demande d'autorisation d'absence/congé ET les imprimés**) :

<https://ienarrasash.etab.ac-lille.fr/2023/07/06/demandes-de-conges-et-dautorisation-dabsence/>

- Les ressources pédagogiques
- La vie de circonscription (à consulter dans « Ressources » : les vidéos sur les dispositifs, ZOOM sur, le projet EDD <https://eco-univert.etab.ac-lille.fr/> ...)

CORRESPONDANCE ADMINISTRATIVE

Je tiens à vous assurer mon entière disponibilité et ma volonté de poursuivre au sein de la circonscription, une communication respectueuse, basée sur la confiance. Cela reste un élément indispensable au bon fonctionnement du service public de l'éducation.

Toute demande de rendez-vous avec l'IEN est à formuler auprès de la secrétaire de la circonscription par téléphone, par courrier en respectant la voie hiérarchique ou par courriel en précisant, dans tous les cas, l'objet de la demande. **J'attire l'attention de chacun sur l'obligation de respecter la voie hiérarchique, seule façon d'assurer la cohérence et la transmission des avis.**

CORRESPONDANCE VIA LE COURRIER ELECTRONIQUE ET I-PROF

De nombreuses informations vous parviennent par le courrier électronique professionnel via Eduline : SoGo et iProf, aussi je vous remercie de consulter le plus régulièrement possible votre boîte professionnelle.

Aucune correspondance ne sera faite via les boîtes personnelles.

GESTION DES ABSENCES

Toute absence ou prolongation de congé **doit être signalée au plus tôt à Madame Le Borgne par mail (si possible avant 8h30) et parallèlement à l'établissement, afin d'assurer une organisation optimale du remplacement.**

Je vous rappelle que l'utilisation des imprimés en vigueur est indispensable pour une prise en compte de vos demandes. Je vous remercie de les utiliser via le lien ci-dessous. Tout document non conforme vous sera retourné.

Je vous remercie de vous reporter à la note informative relative aux modalités de demande d'autorisation d'absence via le lien ci-dessus.

A NOTER dans vos agendas

- Réunion des Directeur(rice)s chargé(e)s de Segpa : **Mardi 3 septembre 2024 de 09:00 à 12:30** - collège **L. Lagrange de LILLERS**
- Réunion des enseignants référents : **Jeudi 5 septembre 2024 de 09:00 à 12:30** - collège **Madame de Sévigné d'AUCHEL**
- Réunion des personnels nouvellement nommés sur Arras ASH : **Lundi 9 septembre 2024 de 17:30 à 18:30** collège **C. Péguy ARRAS**
- Réunion des directeurs d'ESMS et des enseignants missionnés sur la coordination pédagogique : **Mardi 10 septembre 2024 – de 09:00 à 10:15 (Directeurs + coordonnateurs pédagogiques) de 10:30 à 12:00 (Uniquement les enseignants missionnés sur la coordination pédagogique)** au lycée professionnel de **NOEUX-les-MINES**
- Réunion (**en visio**) AESH référent de circonscription-AESH référent PIAL : **Mercredi 11 septembre 2024 de 13:30 à 14:30.**
- Réunion PPCR (personnels éligibles à la campagne 2024-2025) : **Mardi 17 septembre 2024 de 17:30 à 18:30** collège **A. de la Halle ACHICOURT**
- **Pour le Vendredi 20 septembre 2024 :**
La fiche-établissement sera à compléter en ligne : un lien personnalisé par établissement vous sera envoyé par Madame Le Borgne.
Le calendrier prévisionnel d'organisation réglementaire de service en ESMS (108H) : téléchargeable sur le site d'Arras ASH **ET un envoi groupé par établissement.**
<https://ienarrasash.etab.ac-lille.fr/2021/09/06/tableau-recapitulatif-annuel-108h/>
- Retour des emplois du temps des enseignants : **toute modification de l'emploi du temps d'un enseignant en cours d'année doit être à nouveau transmis au secrétariat d'Arras ASH par mail.**
- Passation des évaluations Openscol pour **les élève de Segpa (pour la rédaction des PI)** : **début septembre 2024 jusqu'au 18 octobre 2024**

QUELQUES REFERENCES

- **Circulaire de rentrée 2024 BO n° 26 du 27/06/2024** <https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo26> : Ne laisser aucun élève sur le bord du chemin
- **Projet académique 2022-2025**
- **Note de service 15/03/2024** : Choc des savoirs, une nouvelle ambition pour le collège – Organiser les enseignements de français et de mathématiques en groupes afin d'élever le niveau de tous les élèves.
- **Pôles d'appui à la scolarité** : Déploiement des pôles d'appui à la scolarité préfigureurs

Pour aller plus loin...

- **Le système éducatif français et son administration (P 105 à P 119) : Chapitre XIII. Vers une école plus inclusive pour les élèves en situation de handicap**
- **Conseil scientifique de l'éducation nationale : L'enseignement explicite, de quoi s'agit-il, pourquoi ça marche et dans quelles conditions ?**
- **Académie de Paris (édition 2023-2024) : Enseignement explicite**